## ART. 5 N° CD367

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mai 2025

VISANT À LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR - (N° 856)

### **AMENDEMENT**

N º CD367

présenté par

Mme Ozenne, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Batho,
Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain,
M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave,
Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoes, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, M. Peytavie,
Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas,
Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry, Mme Voynet et
M. Roumégas

-----

#### **ARTICLE 5**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité Après l'alinéa 2, insérer les deux alinéas suivants :

« a) A Après le 4° du I, il est inséré un 4° bis ainsi rédigé :

« 4° bis Le ralentissement du cycle de l'eau, le rechargement des nappes, l'infiltration des eaux dans le sol, la prévention du ruissellement ; ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Les scientifiques l'affirment : pour sécuriser durablement l'accès à la ressource en eau, la solution est de ralentir le cycle de l'eau, en évitant son ruissellement et en favorisant durablement son infiltration dans les sols pour recharger les nappes.

Le ralentissement du cycle de l'eau et son infiltration dans les sols, est d'autant plus crucial que le dérèglement climatique accélère le cycle de l'eau et augmente les sécheresse, menaçant d'autant plus la résilience des exploitations. Selon, les projections hydrologiques du projet Explore2 porté par l'INRAE, les étiages sont amenés à être plus sévères en intensité, y compris dans le cas d'émissions de gaz à effet de serre modérées. Cette réduction des débits d'étiage va concerner l'intégralité du territoire et les usages anthropiques, notamment agricoles, disposeront de moins d'eau sous l'effet du changement climatique. Les années équivalentes ou plus extrêmes que 2022 seront de plus en plus fréquentes. Nous devons nous préparer dès maintenant à ces épisodes climatiques extrêmes en mettant tout en œuvre pour ralentir le cycle de l'eau.

ART. 5 N° CD367

C'est l'objet de cet amendement qui propose d'en faire un objectif de la gestion de l'eau.